



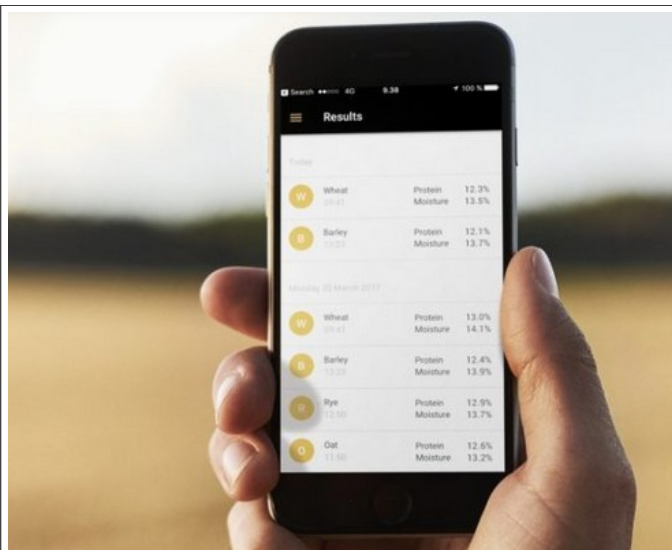
Edition 2020

ALGERIE: vendre du blé à 900 DA/qx ?

Cela est possible pour des blés riches en protéines.



Appareil portatif de marque GrainSense.



Mesures envoyées sur votre téléphone.

Les blés à 17% de protéine peuvent avoir une valeur double ou triple que les blés à 12%. Les céréaliers peuvent les vendre à 9000 ou 13 500 DA le quintal.
Un marché à organiser.

Djamel BELAID.

مهندس زراعي

Plusieurs méthodes

pour arriver à 17% de protéines.

Les variétés locales

Les variétés locales sont traditionnellement plus riches en protéines que les variétés étrangères à haut rendement.

Fractionner l'azote

Le taux de protéines du grain est d'autant plus riche en protéines que les apports d'azote sont fractionnés.

Reliquats azotés

Afin d'apporter la dose optimum d'azote, il est nécessaire de réaliser une analyse des reliquats azotés à la sortie de l'hiver .

Pas trop d'amidon

Les grains sont composés d'amidon et de protéines. Si la plante a de l'eau en fin de cycle, les grains accumulent plus d'amidon. Les protéines sont donc diluées, leur taux est donc plus faible.

Ne pas irriguer

Pour ne pas diluer les protéines du grain, les parcelles réservées aux blés à fort taux de protéines ne doivent donc pas être irrigués.

Semer derrière lentilles

Les parcelles cultivées en légumes secs (lentille, pois chiche) laissent de l'azote dans le sol. On choisira donc ce type de parcelles.

Traçabilité et allotement

Ne pas vendre à la CCLS

Une telle démarche implique de réunir des

lots assez importants de blé et de les proposer à des moulins privés recherchant une qualité de semoule ou de farine de qualité.

Blés russes

Les blés russes issus de la mer Noire sont plus riches en protéines que les blés français.

Handicapes des blés français

La lutte contre la pollution par les nitrates obligent les céréaliers français à moins apporter de l'azote. Ces blés ne peuvent donc avoir de bons taux de protéines

Mesurer les protéines

Dans une telle démarche le céréalier doit mesurer le taux de protéines de ses grains. Il existe de petits appareils permettant de rapidement mesurer le taux de protéines.

Blés français, peu de protéines

Etant donné le faible taux de protéines les producteurs de farine de qualité ont besoin des blés algériens.

Comme pour le vin

Le vin algérien de qualité a longtemps servi à couper le vin français « gros rouge » . C'est la même chose pour les blés, il s'agit de couper les blés français.

Production de niche

On peu penser que ce genre de production constitue une niche.

TUNISIE

Semences autochtones.

Des variétés locales à 17% de protéines.

Semences autochtones : la Tunisie en prend de la graine

Par Mathieu Galtier, Envoyé spécial au mont Lansarine — 22 mars 2018

Dans le nord de la Tunisie, en 2010. Photo Fethi Belaid. AFP

Alors que les semences de blé améliorées, massivement importées dans les années 80, sont rattrapées par les maladies, les variétés traditionnelles font de la résistance.

Une variété venue du Mexique

Vêtu d'un pull en laine, les yeux plissés par le vent, Nabil Ben Marzouk contemple son armée : un hectare de «chili», semence autochtone de blé dur, perdu au milieu du mont Lansarine à quelque 360 mètres d'altitude et à 60 kilomètres à l'ouest de Tunis. Lui ne cultive pas le «karim», la variété dite améliorée, car à haut rendement, créée au Mexique, dans un laboratoire du Centre international d'amélioration du maïs et de blé (Cimmyt).

Au début des années 80, en pleine révolution verte, les autorités tunisiennes ont favorisé l'implantation de karim pour la production de couscous et de pâtes alimentaires. L'Institut national de la recherche agronomique de Tunisie estimait en 2016 que le karim représentait 40% des terres ensemencées en blé dur.

Biskri, Mahmoudi et Tchili

«Le biskri, le mahmoudi [autres variétés autochtones], le chili symbolisent autant la Tunisie que le drapeau. Personne n'oserait faire disparaître nos couleurs. Pourtant c'est exactement ce qu'il se passe avec nos épis», enrage Nabil Marzouk. Le presque sexagénaire se rappelle quand, enfant, son père et les autres céréaliers ramenaient à dos d'ânes les sacs de blés récoltés péniblement jusqu'à la moissonneuse-batteuse immobilisée faute de pouvoir avancer sur les champs escarpés. S'il ne peut remporter cette guerre, Nabil Ben Marzouk, dont le bras gauche arbore un vaillant tatouage «Je continue», résiste.

Avec huit autres agriculteurs locaux, il a créé une association, Amazir, qui produit sur une dizaine d'hectares de la semoule et du boulgour issus des semences ancestrales et vendus jusqu'en Italie.

Avec huit autres agriculteurs, une association qui produit de la semoule et du boulgour vendus jusqu'en Italie.

Chute des rendements

Le temps passant, les variétés améliorées comme le karim sont de moins en moins résistantes aux maladies fongiques (rouille et septoriose), qui peuvent réduire la production de 20 à 40%. Elles ont aussi du mal à s'adapter aux sécheresses de plus en plus fréquentes. Or la grande majorité des 850 000 hectares de blé dur n'est pas irriguée.

Résultat, en cas de mauvaises années, les rendements de karim chutent à 5 quintaux (500 kg) par hectare, contre 40 à 60 en moyenne. «Moi, je fais toujours du 15 quintaux à l'hectare quels que soient les aléas et sans eau supplémentaire, ni pesticide ou herbicide», s'enorgueillit Nabil Ben Marzouk.

38 semences traditionnelles

Consciente des avantages des variétés autochtones, la Banque nationale de gènes (BNG), qui a en charge la conservation de la diversité génétique du patrimoine agricole, a lancé en 2010 un programme de culture in situ. Les producteurs se voient offrir un sac de 50 kilos de semences autochtones.

En échange, ils s'engagent à en restituer la même quantité à la fin de la récolte. En 2012, l'institution a reçu plus de 132 000 euros de la FAO, l'organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, pour développer ce projet. Quelque 81 agriculteurs cultivent actuellement 38 semences traditionnelles, sur une surface de 100 hectares.

Mise en valeur

«J'ai été surpris de voir les céréaliers aussi réceptifs. Certains se souvenaient de leur père qui utilisait ces semences, d'autres venaient de perdre beaucoup après une mauvaise récolte et ils étaient curieux de les essayer», détaille Amine Slim, responsable du programme à la BNG, qui profite de ses visites sur le terrain pour dénicher des variétés anciennes encore inconnues.

De nombreux agriculteurs continuent de cultiver des variétés traditionnelles pour une consommation familiale.

«Quand Amine est venu nous voir, nous n'avions pas besoin de ses sacs, se souvient Nabil Ben Marzouk. C'est nous qui lui avons donné nos semences pour qu'il les conserve.»

Blé autochtone, 17% de protéines

Grâce à cette démarche, la BNG a pu constater entre autres que la semoule de blé autochtone avait un meilleur taux en protéines que celle issue de variétés améliorées, 17% contre 12% en moyenne.

Les variétés originelles produisent également davantage de paille, qui sert à nourrir le bétail ou est revendue sous forme de bottes.

Le blé dur autochtone se revendrait deux fois plus cher auprès des connaisseurs et à l'exportation si la filière était mise en valeur.

Mais ces spécificités ne sont pas reconnues par l'Office national des céréales, le principal débouché pour les producteurs, qui achète les récoltes à un prix fixe, 25,40 euros le quintal.

Le blé dur autochtone se revendrait deux fois plus cher auprès des connaisseurs et à l'exportation si la filière était mise en valeur.

Le blé dur autochtone se revendrait deux fois plus cher auprès des connaisseurs et à l'exportation si la filière était mise en valeur.

Une production de niche

Au ministère de l'Agriculture, l'objectif reste l'autosuffisance – la production actuelle atteint 70% des besoins –, ce qui laisse peu de place au chili et à ses consœurs.

«C'est une production de niche que l'on pourrait encourager en instaurant une filiale à part, qui revaloriserait le prix de vente, concède Mohamed Ali Ben Romdhane, sous-directeur des céréales à la direction générale de la production agricole. Mais les agriculteurs doivent se regrouper pour qu'ils soient identifiés.»

Les agriculteurs doivent se regrouper pour qu'ils soient identifiés

Mathieu Galtier Envoyé spécial au mont Lansarine

Vendre directement aux moulins privés.

Dans le cas des exportateurs, cela pourrait être possible.

Algérie-Exportations alimentaires à intrants subventionnés: plusieurs incohérences constatées par la douane.

Un article intéressant qui peut ouvrir la porte à des ventes de blé de force à des moulins privés. Djamel BELAID.

Maghreb Emergent mardi 8 août 2017

Les exportations des produits alimentaires utilisant des intrants subventionnés connaissent certains dysfonctionnements dont le traitement est pris en charge par une Commission intersectorielle qui présentera son rapport à la fin du mois en cours, a indiqué un haut responsable des Douanes dans un entretien accordé à l'APS.

A ce propos, il indique que lors du Conseil interministériel, tenu en juillet dernier sous la présidence du Premier ministre, Abdelmadjid Tebboune, consacré à l'examen de la problématique de l'exportation des produits alimentaires utilisant des intrants subventionnés, plusieurs questions ont été évoquées.

Un dispositif d'encadrement de l'exportation

Selon le même responsable, *"la problématique posée est qu'en est-il de l'exportation des produits issus de matières subventionnées au-delà des pâtes alimentaires et qu'en est-il du dispositif d'encadrement de l'exportation des produits en question"*.

En outre, ajoute-t-il, *"qu'entend-on par subvention: dépense budgétaire (subvention du prix de vente de la matière première) ou même l'exonération douanière et fiscale dont bénéficient certains produits? Qu'en est-il de l'idée de l'exportation des produits en question moyennant la restitution de la subvention?"*.

Faisant une rétrospective de cette problématique, il explique que ce dossier présentait, avant 2009, l'anomalie de l'exportation de produits fabriqués à partir de matières qui sont subventionnés au profit du consommateur en Algérie et non à l'étranger.

Exportateurs, achat de blé étranger

"Cette situation a été rattrapée depuis, en obligeant les exportateurs à acheter eux-mêmes de l'étranger ces matières premières et non pas en Algérie auprès de l'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIC) et de les placer en douane sous le régime du

perfectionnement actif en assurant une traçabilité de façon que les produits exportés soient en rapport avec les quantités importées, dans une proportion arrêtée par le ministère du Commerce".

Des produits à l'export non subventionnés

Dans ce sens, fait-il valoir, "la douane a veillé à la bonne exécution du mécanisme pour s'assurer que les produits à l'export ne soient pas subventionnés".

Par la suite, en 2016, le gouvernement a décidé, dans une approche de promotion des exportations, d'admettre l'idée d'autoriser l'exportation des pâtes alimentaires, moyennant la restitution de la subvention, avec l'institution d'un comité interministériel pour arrêter le mécanisme de la restitution de cette subvention", détaille le représentant des douanes.

Des opérateurs-importateurs

Ce comité a rendu ses conclusions au Conseil interministériel ad hoc et dans lesquelles il a relevé que les inputs utilisés en proportion importante dans les pâtes, sont les blés durs, et que les produits exportés, selon les statistiques, sont les pâtes et le couscous.

Il a également été mentionné que des opérateurs-importateurs sous le régime du perfectionnement actif ne bénéficient pas de subvention étant donné qu'ils ne s'approvisionnent pas auprès de l'OAIC mais achètent directement auprès de fournisseurs étrangers. Ils ne sont donc pas concernés par le mécanisme de la restitution.

Ainsi, sont concernés par la restitution de la subvention les opérateurs-exportateurs qui s'approvisionnent auprès de l'OAIC ou **achètent au marché local**.

Se basant sur les données techniques de l'OAIC, il est dégagé une formule de calcul du montant à restituer à chaque exportation des produits en question, note la même source.

Du blé vendu sans la subvention

Il est aussi proposé que l'OAIC accepte de vendre du blé aux exportateurs au prix de revient non subventionné pour éviter la restitution en aval.

Questionné sur les propositions formulées par les douanes dans le cadre de la Commission intersectorielle, installée après la tenue du Conseil interministériel de juillet dernier, le même responsable fait savoir que les suggestions sont celles des autres parties prenantes de cette Commission "avec un

penchant vers l'achat du blé par l'exportateur au prix coûtant (réel) auprès de l'OAIC et éviter, tant que possible, le mécanisme administratif de restitution".

Selon les chiffres des Douanes, le nombre d'opérateurs-exportateurs des pâtes alimentaires est de vingt (20).

Quant au montant des exportations des pâtes alimentaires, il a été de 4,32 millions de dollars en 2016 (6,8 tonnes) contre 5,7 millions de dollars (9,6 tonnes).

APS

nb : les sous-titres sont de la Rédaction.

Surcapacités des minoterie, faire d'un inconvénient un atout.

Les céréaliers doivent pouvoir produire de la semoule.

SURCAPACITES DES MINOTERIES, FAIRE D'UN INCONVENIENT UN ATOUT

Djamel BELAID 12.01.2018

Récemment, lors de sa visite à la foire de la production nationale, chacun se souvient que Mr le premier Ministre a fièrement annoncé la réduction du nombre d'entreprises de montage de véhicules. S'adressant au vice-président du FCE, il avait dit, « dites le à vos amis, même si cela ne leur fera pas plaisir, que nous allons ramener le nombre d'entreprises de montage à 5 ». A cette occasion, Mr Ouyahia avait ajouté : « nous n'allons pas refaire l'épisode des minoteries ». Comme chacun le sait, les capacités installées dépassent les besoins du marché local. On a là, le même scénario qu'avec les laiteries. Peut-on faire de ces surcapacités un atout pour produire plus de céréales ?

MINOTERIES, UNE SITUATION PARADOXALE

Ces dernières années, en Algérie, les minoteries ont poussé comme des champignons. Parmi les dernières en date figurent celles de la wilaya d'El Bayadh. Se dressant dans la zone industrielle, pas moins de 5 minoteries ont été construites à partir de matériel étranger. Certes, le déficit en farine de la wilaya n'est maintenant plus qu'un lointain passé, mais les quotas de blé importé alloués à ces unités industrielles ne leur permettent de travailler que quelques semaines par mois.

Or, contrairement aux laiteries privées qui connaissent également des surcapacités, les minoteries ne peuvent tenter de séduire les agriculteurs afin qu'ils leur vendent leurs grains. En effet, le monopole du blé tendre et du blé dur est détenu par l'Etat à travers son bras armé : l'OAIC.

L'OAIC, « RAB AL MAQLA »

En Algérie, ce sont les pouvoirs publics qui détiennent le monopole du commerce du blé. Et cela est une chose heureuse. Cela empêche tout risque de spéculation sur l'aliment de base des Algériens : le pain.

Actuellement, quelque soit le niveau des cours mondiaux du blé, l'OAIC achète aux agriculteurs leurs

récolte au prix garanti de 4500 DA le quintal de blé dur et de 3500 DA le quintal de blé tendre. Inutile de dire qu'il s'agit là d'une saignée pour les finances publiques. D'autant plus que le quintal de blé est revendu à moins de 2000 DA aux minoteries. Cela, quelque soit la région du pays et notamment Tamanrasset.

Cependant, cette situation a l'avantage de pousser les agriculteurs locaux à accorder plus d'intérêt à la culture des céréales. Autrement, on peut penser, que ceux qui disposent de l'irrigation produiraient de la pastèque tandis que ceux sans irrigation loueraient leurs terres aux éleveurs de moutons. C'est ce dilemme qu'avait tenté de résoudre dans les années 70 le président Houari Boumediène en lançant la nationalisation des terres des propriétaires absentéistes.

On peut se demander quelle chance de survie aurait ce schéma si l'Algérie était obligé d'adhérer à l'OMC. Dans le cas du Maroc, cette adhésion a mis fin à l'office Chérifien des Céréales et mis les céréaliculteurs dans le plus grand dénuement au profit des importateurs de céréales.

LAITERIES, RUEE VERS L'OR BLANC

Dans le cas du lait, la situation est tout autre. Si les prix sont soutenus par la puissance publique, les laiteries privées ont tout loisir d'acheter directement à l'agriculteur les litres de lait. Le métier est si rentable que les laiteries privées se livrent à une concurrence féroce. Les appétits sont si grands qu'ils attirent même des firmes étrangères. Ainsi la société française Danone a racheté la laiterie Adjura pour donner l'ensemble Danone-Djurdjura.

Il semble cependant que ce soit là le passage obligé afin d'augmenter la production nationale de lait et réduire l'hémorragie de devises que constituent les importations de poudre de lait.

Notons, qu'il est regrettable que les hauts cadres du secteur agricole n'aient pas su ou pas voulu accompagner un processus vers la constitution de G.I.E privés ou de coopératives privées laitières afin que la valeur-ajoutée que constitue la fabrication de fromages et produits dérivés revienne aux éleveurs. A notre connaissance, à part la coopérative Anfel de Sétif, les éleveurs laitiers se font « tondre la laine » par les laiteries.

Certes, tout est fait pour « faire passer la pilule ». Les laiteries mettent en branle tout un package technologique et financier afin de s'attirer les bonnes grâces des éleveurs laitiers. Cela va des avances sur fonds, à la fourniture de génisses, d'aliments du bétail, de soins vétérinaires ou d'accompagnement dans le maquis administratif.

Force est de reconnaître une réelle augmentation de la production locale de lait même si un des principaux goulot d'étranglement réside dans l'autonomie fourragère des exploitations.

MINOTIERS, FAIRE COMME LES LAITERIES?

Alors que des minoteries privées tournent à moins de 30% de leurs capacités, est-il possible d'orienter leurs propriétaires vers un soutien à la production locale de céréales afin d'améliorer l'approvisionnement de leur outil?

Précisons tout d'abord que si nous voulons encourager les céréaliculteurs à produire des céréales dans un milieu hostile tel que l'étage climatique semi-aride, il s'agit de leur assurer un revenu décent. L'Etat ne pourra pas éternellement subventionner ce type de céréaliculture. La seule solution est que ces céréaliculteurs créent de la valeur ajoutée en transformant leurs maigres céréales en semoule et couscous ou pâtes à travers la création d'unités industrielles coopératives ou sous statut de G.I.E.

Si on considère l'actuelle surcapacité des minoteries, une des solutions serait de pousser celles-ci à soutenir l'effort de production des producteurs locaux. Cela pourrait se faire en adoptant le schéma des laiteries et notamment l'appui technique de terrain.

ORIENTER LES MINOTERIES VERS LES CONCESSIONS AGRICOLES

Parallèlement, l'attribution de concessions agricoles aux minoteries peut permettre de produire eux même une partie de leur approvisionnement. La société S.I.M semble s'acheminer dans cette voie. Mais elle peut avoir l'avantage de faire toucher du doigt les techniques de production agricole aux propriétaires de minoteries. Ces derniers sont souvent des urbains n'ayant que peu d'attache avec le milieu agricole de la céréaliculture. Faire investir ces propriétaires dans l'acte de production des céréales ne comblera pas totalement leur déficit en matières premières, mais il peut les sensibiliser aux techniques modernes du dry-farming (voir nos articles sur ce qui se fait avec le GRDC.au en Australie). Ainsi sensibilisés, ces minotiers pourraient être à mieux d'encadrer les céréaliculteurs locaux.

A ce propos, il faut noter l'excellent travail réalisé par le groupe Benamor en matière d'encadrement technique des producteurs de blé dur de la région de Guelma. Cette expérience qui commence à faire tache d'huile mériterait d'être largement recommandée aux autres régions du pays.

En plus des silos des CCLS, les récoltes de céréales des régions concernées pourraient être acheminées directement vers les silos des minoteries sous réserve de la présence d'agents des CCLS pour contrôler les opérations de réception.

BAISSER LE COUT DE PRODUCTION DU QUINTAL DE BLE LOCAL

Pour produire des céréales, des légumes secs et des fourrages en milieu semi-aride, l'irrigation constitue un atout indéniable. Mais, les disponibilités en eau ne sont pas illimitées. Par ailleurs, en cas de sécheresse, l'approvisionnement en eau des villes est prioritaire par rapport au secteur agricole et industriel (en témoigne l'arrêt du complexe sidérurgique d'El Hadjar à l'été 2017).

Les moulins, des partenaires techniques des céréaliers?

Les minoteries doivent donc s'appuyer et diffuser les techniques modernes permettant de produire en sec. La principale concerne l'abandon du labour et l'adoption du semis-direct (voir nos articles sur le sujet). Seule cette technique est à même de réduire les coûts de mécanisation et de valoriser l'humidité du sol. En l'absence d'une disponibilité actuelle de semoirs pour semis direct, les minoteries pourraient participer à une meilleure disponibilité de ces engins. Il s'agit d'une priorité nationale très sous-estimée par le MADR.

Dans un premier temps, il s'agit le plus souvent de modifier les semoirs existant. En sol meuble, des semoirs à dents en forme de double spire peuvent permettre de se passer de labour. Parfois, il est nécessaire de renforcer leur armature. Dans un deuxième temps, il s'agit de modifier leur trémie afin de distribuer de l'engrais en même temps que les semences. Pour cela, il suffit de disposer de capacités de découpe de l'acier et de moyens de soudure. On peut penser que les ateliers de maintenance de minoteries disposent de tels outils ou ont les relations afin de créer des partenariats.

Les responsables locaux de l'agriculture (DSA, Chambre d'agriculture, agents de terrains), les walis et autres responsables locaux (chefs de daïras, président d'APC et membres d'APW) mais également les élites rurales de ces régions pourraient orienter ces investisseurs vers ce type d'approche.

MINOTIERS, MISER SUR L'ORGE ?

Afin de prolonger la période d'utilisation de leurs moulins, les minoteries ont la possibilité de se tourner vers l'orge. Sur ce créneau, ils ont plus de latitude que sur le blé tendre et dur dont le monopole d'Etat est absolu.

Il devrait leur être possible de fabriquer de la semoule d'orge. Cette semoule pourrait être utilisée en mélange avec la semoule de blé dur ou la farine de blé tendre.

L'objectif serait de produire des mélanges riches en fibres (betaglucones). Les produits issus de ce type de mélanges (pains, pâtes, couscous) présentent des qualités dans la lutte contre les maladies métaboliques (diabète, cholestérol). Cependant, il s'agit de tenir compte de la forte demande en orge liée à l'élevage.

L'avantage également de proposer aux consommateurs de la semoule d'orge est de valoriser une céréale mieux adaptée aux conditions semi-aride du pays. A noter de l'intérêt diététique de la farine de pois-chiche pour sa richesse en acides aminés. Dans le cas de l'avoine, des transformations relativement simples permettent de produire des flocons d'avoines entrant dans la composition des « corn-flakes » de plus en plus prisées par les jeunes générations.

MINOTERIES, CAP VERS L'AVENIR

Le développement de surcapacités au niveau des minoteries pose donc la question d'un approvisionnement régulier en matières premières.

Deux scénarios s'offrent aux propriétaires de ces unités : moudre des grains provenant de l'importation ou moudre des grains produits localement.

Moudre plus de grains provenant de l'étranger [correspondrait à une plus grande ouverture du marché local aux importations suite à une réduction des subventions publiques à la production nationale. Cela est envisageable dans le cas de l'adhésion de l'Algérie à l'OMC. C'est ce qu'a connu le Maroc.](#)

L'autre scénario correspondrait en la participation des minoteries dans l'effort de production nationale. Il s'agirait de reproduire ce qui se fait actuellement avec les laiteries. Dans ce cas là, sans remettre en cause le monopole d'Etat sur le commerce du blé, il s'agirait de rechercher les modalités afin que les agriculteurs puissent choisir les silos vers qui livrer leurs grains. Outre un prix plancher fixé par l'OAIC, les minoteries pourraient avoir toute la latitude de proposer différents avantages aux agriculteurs leur livrant leur récolte : avances financières, aide à l'équipement en matériel d'irrigation, appui technique, location de matériel (labour, semis, récolte), vente d'intrants (semences sélectionnées, engrais, produits phytosanitaires) et vulgarisation-formation.

Une vulgarisation par les technico-commerciaux

Malgré tout le dévouement du personnel des CCLS, l'analyse montre qu'à l'étranger, ce ne sont pas des organismes publics mais coopératif qui ont permis le développement agricole. A l'étranger que ce soit en France, en Hollande ou en Nouvelle-Zélande ce sont les agents technico-commerciaux des coopératives qui suivent les adhérents pour leur fournir une assistance technique. Ces agents sont rémunérés sur le pourcentage de leurs ventes. Si cela peut pousser à quelques excès, cela garantit une élévation régulière du niveau technique des agriculteurs.

En attendant le développement de coopératives céréalières libres (les CCLS ne sont pas de véritables

coopératives), pourquoi ne pas impliquer les minoteries dans cet effort d'appui-technique de terrain qui réussit si bien avec les laiteries ?

MINOTERIES, MISER SUR LA QUALITE

Un autre axe de travail possible des minoteries est de développer un approvisionnement local avec les agriculteurs de leur région. Cela permettrait de disposer de blés riches en protéines et aux qualités requises pour la transformation (variétés panifiables, variétés à taux élevé de semoule, variétés avec de bonnes qualités pastières). En effet, dans la mesure où les producteurs locaux sont incités à produire du blé dur et où les prix de ce type de blé à l'importation sont à la hausse, l'OAIC a tout intérêt à réduire ses importations.

Le blé dur, produit rare sur le marché international

Sur le marché mondial le blé dur est une denrée assez rare. Pour le budget de l'Etat, importer du blé dur grève les possibilités d'importations de blé tendre. Il est possible qu'à terme les pouvoirs publics cessent toute importation de ce type de blé. Si le défi de relever la production locale n'était pas atteint dans les années à venir c'est l'existence même de la filière blé dur qui serait en jeu. Ce serait le comble dans un pays dont le plat nationale est le couscous. Devrions nous alors nous satisfaire de la baguette parisienne ?

Viser la qualité

Or, si les producteurs locaux livrent de plus en plus de blé dur – l'irrigation continue ou d'appoint permet de nettes augmentations de rendement – il sont encore loin de livrer des blés durs aux qualités requises pour produire semoule et pâtes alimentaires de qualité. Déjà, le groupe Benamor a eut à faire face à ce problème. C'est ce qui a poussé le groupe à travailler avec les céréaliers de sa région. Des visites des minoteries ont même été organisées afin de montrer aux céréaliers qu'ils ne pouvaient continuer à livrer des grains auxquels étaient mêlés des impuretés : graines de mauvaises herbes, brins de paille, gravillons, ...) car cela risquait d'endommager les meules des moulins.

Et quand ce ne sont pas des impuretés, cela peut être le mitadinage. Comme les dattes deglet noir, un grain de blé dur doit avoir une belle structure vitreuse laissant presque passer la lumière. Or, tout manque d'azote provoque un grain opaque. Résultat, le grain de blé dur donne de la farine au lieu de la semoule attendue. C'est ce que redoute le plus les minoteries.

Il apparaît que pour produire de la semoule de bonne qualité, le suivi d'un itinéraire précis est nécessaire. Or, a quoi cela sert-il de faire plus d'efforts au champs si dans les silos des CCLS, les blés durs de qualité sont mélangés au « tout venant » et si la qualité n'est pas payée aux producteurs¹?

1 Voir à cet égard la vidéo « Fertilisation azotée » de

Qualité et traçabilité

En matière de qualité, le maître mot est la traçabilité des lots de blé. Toute activité de transformation nécessite de disposer de blés aux normes. Aussi, c'est à l'organisme le stockeur de réaliser une politique d'allotement adaptée. Cela suppose une volonté bien affichée mais également de disposer du nombre de cellules suffisant et d'outils d'analyse rapide dès réception de la récolte. Un peu comme les analyses de lait qui se font à même la citerne de l'éleveur avant que son lait ne se déverse dans les cuves de la laiterie.

On peut penser que, contrairement aux CCLS qui ne sont pas impliquées dans l'acte de transformation des grains, les minoteries sont plus réceptives à ces impératifs de qualité. Pourquoi donc pour les minoteries, ne pas plaider auprès des pouvoirs publics, la possibilité, sans remettre en cause le monopole d'Etat sur le commerce du blé, de pouvoir directement réceptionner les récoltes de céréaliers avec qui elles seraient en contrat afin de produire des blés tendres ou des blés durs de qualité destinés respectivement à la biscuiterie, au pain congelé ou aux pâtes alimentaires (dans ce cas, il s'agit de produire une semoule de couleur jaune). Les minoteries pourraient ainsi définir une grille spéciale d'agrèage (celle-ci n'a pas été revue depuis 1988).

Les minoteries pourraient même encourager le stockage à la ferme. Cela permettrait un meilleur contrôle qualité, une meilleure régularité des flux aux portes des minoteries mais peut ouvrir la porte aux fraudes (faire passer du blé étranger pour du blé local et ainsi bénéficier illégalement de subventions).

BLE DUR

Trafic de blé dur.

Conserver des échantillons pour analyse.

TRAFIC DE LIVRAISONS DE BLE DUR

Djamel BELAID 13.07.2017

Le correspondant d'El Watan dans la wilaya de Tiaret dénonce dans l'édition du 13.07.2017 de fausses livraisons de blé dur dans les docks de l'OAIC. Selon lui, du blé importé et cédé par l'OAIC à des minoteries au prix de 2500 DA le quintal est présenté au niveau des CCLS comme étant issu de la production locale. Les CCLS achètent alors ces lots de blé à raison de 4500 DA le quintal.

Au delà du courage du journaliste dénonçant de tels agissements, on peut se demander quelles mesures simples pourraient permettre de lutter contre ce type de fraude. Celles-ci sont de plusieurs ordres :

- analyser l'historique des livraisons d'une exploitation,
- prélever un échantillon de toute livraison réalisée au niveau des CCLS. Echantillon qui devrait être cacheté et conservé une année au moins à des fins d'analyses.
- réaliser des analyses concernant les impuretés de l'échantillon,
- réaliser des analyses concernant la composition de l'échantillon.

ANALYSE DE L'HISTORIQUE DES LIVRAISONS

Dans les cas de fraudes, outre sa production, l'agriculteur livre à la CCLS des remorques de blé importé. L'addition de ces deux origines implique donc d'importants volumes.

En comparant avec les moyennes annuelles livrées habituellement par l'agriculteur, on peut donc soupçonner un cas de fraude. Surtout si l'agriculteur n'est pas concerné par des mesures telles : développement récent de l'irrigation ou exploitation de nouvelles terres.

Un autre moyen de vérification concerne les quantités de semences, engrais, produits phytosanitaires et carburants achetés durant la campagne agricole. En général, il existe une corrélation entre ces intrants et les hectares cultivés.

ANALYSES CONCERNANT LES IMPURETES DE L'ECHANTILLON

Les céréales importées le sont selon un cahier des charges établi par l'OAIC. Ce cahier des charges est extrêmement strict. Il prévoit notamment que les lots de blés importés ne doivent pas contenir d'impuretés. Celles-ci concernent essentiellement les graines provenant de mauvaises herbes, d'autres cultures (lentilles, colza ...) ou d'autres céréales (orge ou avoine). Le faible niveau d'impuretés dans les lots des blés importés est lié d'une part à la haute maîtrise technique des agriculteurs étrangers, notamment dans le cas du désherbage et d'autre part à la maîtrise des organismes de stockage. Ces derniers savent éliminer toute présence de graines de mauvaises herbes dans les lots de blé dans leurs silos.

ANALYSES CONCERNANT LA COMPOSITION DE L'ECHANTILLON

Les blés locaux sont souvent affectés par le stress hydrique en fin de cycle. Aussi, les poids spécifiques sont faibles et le taux de protéines élevé (jusqu'à 17% contre 12% en moyenne pour les blés importés). Par ailleurs, chaque variété de blé possède une signature biochimique. Trois grains de blé suffisent pour analyser par électrophorèse les protéines. On peut alors observer des bandes caractéristiques qui correspondent aux différents types de protéines, notamment les gliadines et les gluténines. Ces techniques d'analyses sont à la portée de nombreux laboratoires universitaires algériens et de ceux de l'Institut Technique des Grandes cultures. Comme les variétés cultivées en Algérie sont différentes de celles qui sont importées, une simple analyse en laboratoire permet de déterminer le nom des variétés de blé dur constituant un lot.

SANCTIONNER LOURDEMENT LES FRAUDEURS

Il apparaît donc que la simple prise d'échantillons de blé permet une identification de l'origine des lots : production locale ou importation. Certes, cette identification se fait à posteriori, c'est à dire après que les grains aient été réceptionnés et que le versement financier ait été opéré. Mais, dans un Etat de droit, rien n'empêche qu'après analyse, l'opérateur fraudeur soit identifié et lourdement sanctionné.

Qualité des blés français.

Doit mieux faire.

ALGERIE: QUALITE DES BLES FRANCAIS, PEUT MIEUX FAIRE.

Djamel BELAID 9.02.2016

Les blés tendres français présentent une caractéristique: leur taux de protéines chute depuis plusieurs années. Ils sont aujourd'hui à 11% en moyenne. Dans ces conditions, difficile de faire un pain de qualité. Que ce soient les acheteurs Algériens ou Marocains, les blés français n'ont plus la côte. Un plan protéines a été lancé en urgence. Les céréaliers peuvent-ils redresser la barre? Concernant le blé dur, un tel plan serait à mettre en œuvre en Algérie. Le cas français peut permettre d'apprendre des autres.

UNE CHUTE CONTINUE DU TAUX DE PROTEINES

Depuis plusieurs années, les céréaliers français voient se réduire leur revenu. Les différentes réformes de la PAC y sont pour beaucoup. Face à cette érosion de leur revenu, ils s'adaptent. Ils choisissent des variétés de blé plus productives, mettent des formes d'engrais azoté moins cher ou réduisent les doses d'engrais quand les prix augmentent. Par ailleurs, la générosité du climat fait que les pluies de fin de cycle ont tendance à faire accumuler beaucoup d'amidon ce qui dilue d'autant les protéines du grain. Et il s'agit là d'un levier que la filière française ne peut maîtriser. A propos du climat Alexis Decarrier, animateur national filière blé tendre à ARVALIS - Institut du végétal indique « c'est la variable la plus importante, qui fait fluctuer les taux de protéines de près de 2 points ».

Sur les dernières 18 années écoulées, les blés français n'ont été que 5 fois au dessus de 12% de protéine. Un document d'AgriMer lance ce cri d'alarme : « La teneur moyenne en protéines du blé français tendre s'effrite ». Même si les agriculteurs désiraient mettre plus d'azote, la nouvelle directive azote encadre strictement la pratique de la fertilisation azotée. Résultat, à la récolte, ils bennent dans le trou de leur coopérative des blés qui présentent de moins en moins des qualités meunières. D'où ce cri du cœur de Philippe Pinta, président d'Intercéréales et Rémy Haquin, céréalier dans l'Oise et président du Conseil spécialisé céréales de FranceAgriMer « ne faisons pas comme les Danois qui ont laissé filer leur teneur en protéines de 12 à 8,5 % ! »

UN PLAN PROTEINE POUR SAUVEGARDER LES

PARTS DE MARCHE A L'EXPORT

Face à cette situation la filière a décidé de prendre le taureau par les cornes et un plan protéine a été décidé. Plan dont Intercéréales et FranceAgriMer constituent la cheville ouvrière. Mr Rémy Haquin explique dans une vidéo ce plan.

Plan Protéines Blé Tendre - Interview de Rémi ... - YouTube

Vidéo pour "<https://youtu.be/wjAyCRstJP4>" ▶ 4:41
<https://www.youtube.com/watch?v=wjAyCRstJP4>
15 juil. 2015 - Ajouté par Cecile Despierres

La plan Protéines prévoit diverses actions dont la mention du taux de protéines sur les contrats de vente de toute cargaison de blé, l'utilisation d'outils de pilotage de la fertilisation azotée au champs et l'emploi de variétés plus riches en protéines.

Déjà les silos à grains s'équipent d'appareils de mesure rapide du taux de protéines. Ainsi, à terme ces appareils à infra-rouge devrait permettre d'analyser chaque remorque de blé arrivant au silo d'un organisme de collecte. Il faut dire, que bon nombre de céréaliers avaient pris l'habitude de livrer des variétés aux rendement atteignant les 100 qx/ha mais au taux de protéines frôlant parfois la barre des 10%. Il devrait être ainsi possible de repérer les céréaliers qui « ne jouent pas le jeu ».

ENCADRE : le plan protéine

Trois principaux leviers, à envisager simultanément sous l'égide interprofessionnelle

-Levier contractuel, avec l'accord interprofessionnel porté par Intercéréales et étendu par l'arrêté ministériel du 7 juin 2014

-Levier agronomique et le pilotage de fertilisation azotée

-Levier génétique

Des actions de recherche et développement, du conseil, de la formation et de l'information sont prévues. Le levier contractuel prévoit d'introduire systématiquement la mention d'une teneur en protéines dans tous les contrats. Les contrats d'achat/vente de blé tendre doivent mentionner la teneur en protéines. Ce taux est librement consenti entre les parties. Le taux de 11,5% appelé «taux de référence» dans l'accord est un objectif de progression de la moyenne de la production française de blé tendre. Il ne s'agit pas d'un taux qui

deviendrait obligatoire en l'absence d'autre indication. Tous les blés sont concernés par l'accord : meuniers, fourragers ou biscuitiers, quelle que soit leur destination. Il est également prévu un plan d'investissement dans le cadre de FranceAgriMer pour équiper tous les silos des collecteurs d'appareils de mesure rapide des protéines du blé.

DIAGNOSTIC DE LA FILIERE CEREALES

Les services agronomiques de la filière céréales ont chiffré les gains à atteindre d'un meilleur itinéraire technique. Actuellement, de nombreux céréaliers privilégient le rendement. Il est vrai que les progrès de la sélection génétique leur offre des variétés à très haut rendement. Celles-ci dépassent allègrement les 104 quintaux/hectare. C'est le cas des variétés Fairplay, Sobred, Armanda, Hystar, Glasgow ou Hybery. La variété Lyrik arrive même à 107 qx/ha dans le regroupement de 26 essais réalisés en 2013 dans le Nord de la France. Or, il existe un lien entre haut rendement et faible taux de protéines. Ainsi, la variété mal nommée «So Bred» ne se situe qu'à 10,2% de protéines. De tels niveaux de production sont le cas de blé qualifiés de « blés fourragers ». Certains de ces blés proviennent parfois d'Angleterre. Ils sont très prisés par certains céréaliers. Au milieu des années 90, dans le Nord de la France, des cargaisons de semences de ce type de blé (la variété Slejpner) en provenance d'Angleterre « circulaient sous le manteau. »

Cependant, malgré la liaison négative haut rendement-taux de protéines, il existe des variétés qui répondent moins à ce principe. C'est le cas, par exemple de la variété Rubisko qui atteint 103 qx/ha et se situe à 11,3% de protéines alors que la variété Trapez, pour le même niveau de rendement, ne se situe qu'à 10,3% de protéines. Aussi, les ingénieurs d'Arvalis estiment que le choix de variétés adaptées peut permettre un gain de 0,5 à 1%.

Un autre levier concerne l'apport d'azote. Il est estimé que 50 unités d'azote correspondent à 0,5-1% de protéines en plus ; à conditions que les apports soient fractionnés en soient apportés à bon escient selon la méthode des bilans prévisionnels.

AU SILO, « LA CHASSE AUX PETITS TAUX »

Face à la situation actuelle les organismes de collecte (coopératives, négoce privé) se trouvent dans une position stratégique. En effet, les organismes de collecte sont situés à l'interface entre les agriculteurs d'une part, et les industriels ou les exportateurs d'autre part. Déjà, selon une récente enquête, 86% de ces organismes affirment que le barème de paiement de leur blé s'appuie sur la teneur en protéines.

Pour des dirigeants de coopératives, il s'agit de « générer un mouvement de fond » comme l'indique Philippe Florentin directeur général adjoint de la coopérative Noriap (80-Somme) cité dans un document

de InterCéréales : « *Chez Noriap, nous travaillons sur les taux de protéines depuis plusieurs années. Notre activité est principalement centrée vers les industriels, amidonniers, meuniers... qui ont toujours eu des cahiers des charges assez pointus en la matière. Nous avons donc une communication particulièrement poussée sur ce sujet. Nous encourageons la généralisation des OAD (Outils d'Aide à la Décision) et proposons des bonifications « protéines » à l'achat, comme moyens d'incitations pour les producteurs qui ont bien d'autres critères à prendre en compte.* ». Mais afin de constituer des lots, la logistique des silos doit suivre. En face des difficultés pour réaliser des analyses pour chaque remorque, la politique est d'arriver à une moyenne haute du taux de protéines. « *Il n'est possible de séparer les bennes qui nous arrivent, en fonction du taux de protéines, que dans une certaine mesure. Nous devons donc travailler à améliorer la moyenne en faisant la chasse aux petits taux... et ainsi avoir une moyenne à 11,5 %. Pour cela, il est important de générer un mouvement de fond. Le Plan va dans ce sens, il a le mérite de mobiliser l'ensemble de la filière autour de la protéine. Et notamment les agriculteurs, car c'est bien dans les parcelles que tout se joue.* »

Chez les collecteurs privés, le même message est délivré. Pour Cyril Duriez Président du négoce Duriez et fils (62- Pas de Calais), le mot d'ordre est « *Aller chercher la protéine sans impacter le rendement* ». Il explique « *Des mesures ont été prises depuis deux ans sur trois de nos dépôts, et sur l'ensemble des dépôts dès la récolte 2014, en raison de la mauvaise qualité des blés fourragers. Une modification des habitudes pour les agriculteurs, qui ont toutefois bien compris l'évolution du système de réception en fonction de la teneur en protéines.*

C'est un chiffre qui varie d'une année sur l'autre, mais si on prend l'exemple de la dernière campagne, il y avait jusqu'à 30 à 40 euros par tonne de différence entre un blé fourrager et un blé meunier, au niveau du céréalier. Je pense qu'en mettant les moyens, en cherchant à optimiser la balance rendement et protéines, ce bonus est accessible sans perdre de quintaux. »

L'ENJEU : L'ACCES AUX MARCHES

Les agriculteurs français n'ont connu que déception ces dernières années. La fin des quotas laitiers a entraîné l'afflux de lait allemand ou irlandais en France. Le boycott contre la Russie a non seulement fermé les débouchés pour la viande de porc mais accru l'arrivée de viande européen en France. Aussi, face à la concurrence internationale, la filière céréales souhaite conserver son accès aux marchés. « *Qu'il s'agisse d'exporter, de transformer sur le marché français pour la lière meunerie ou encore du débouché alimentation*

animale, la protéine s'impose comme l'un des critères d'importance. Derrière une simplification de la logistique et un gain de transparence, c'est parfois tout simplement l'accès aux marchés qui est en jeu » indique la filière Céréales française. Ce message semble passer à l'aval.

Pour Jean-Philippe Everling directeur de Granit Négoce (31- Gard) l'export constitue : « Un critère crucial d'accès au marché ». Il ajoute : « Ce plan a l'avantage de remettre la protéine au centre des contrats. Ce critère est devenu de premier ordre à l'exportation. Sauf exception, l'ensemble du blé tendre exporté depuis la France est dédié à la meunerie, avec des contraintes très fortes en la matière. Ce n'est ni plus ni moins qu'une question d'accès au marché. » Ce dirigeant tire la sonnette d'alarme : « Depuis quelques années, on est parfois limité avec certains lots. Si la tendance se confirme, on risque d'être privé des débouchés du bassin méditerranéen et d'Afrique de l'Ouest. Ce serait la double peine : si le blé doit être vendu à des pays tiers demandeurs de ressource fourragère, le prix de vente sera moins élevé, et ces marchés se situant essentiellement en Asie du Sud-Est, avec le surcoût en transport qui va avec ». Optimiste il ajoute : « A notre niveau, on constate que tout le monde joue le jeu et accepte cette nouvelle donne en France : les effets du plan devraient commencer à se faire sentir dès 2015/16. »

Pour Lionel Deloingce président des Moulins Paul Dupuis (76-Seine Maritime) la meunerie réclame de la protéine: « Des exigences en matière de quantité et de qualité de la protéine ». Et d'expliquer son propos : « Pour tous les débouchés de la meunerie, notamment la panification, la quantité et la qualité des protéines sont importantes. Les process industriels induisent des caractéristiques physiques de plus en plus spécifiques, en plus des propriétés nutritionnelles. » Puis inquiet, il ajoute : « Si le Plan Protéines ne parvenait pas à inverser la tendance, le recours à des blés de force et des ajouts de gluten accroîtrait nos coûts logistiques et industriels. Pour ces raisons, le taux de protéines figurait systématiquement dans nos contrats bien avant 2014, comme nous travaillons avec des collecteurs locaux dans une relation de confiance, où la discussion économique vient après la discussion technique. Cette approche filière est positive. Elle permet de remonter nos besoins jusqu'aux producteurs. C'est tout le sens et le bénéfice du Plan protéines. »

Même son de cloche au niveau du secteur de l'alimentation animale. Stéphane Hotte, directeur pôle amont Novial (80-Somme) aborde les « avantages logistiques et économiques ». Très dépendant des tourteaux de soja importés ce dirigeant se préoccupe du niveau de protéines des blés. « Le critère protéines est essentiel pour le bon équilibre de nos formules alimentaires, d'autant plus que son coût a

considérablement renchéri ces dernières années. Définir contractuellement les taux de protéines présente de nombreux avantages. Jusqu'à l'année passée, nous découvrions le taux de protéines d'un lot à son arrivée après déchargement, trop tard pour bien l'orienter et le valoriser sur la base de ce critère. Le Plan protéines nous permet d'anticiper, en intensifiant les échanges avec les collecteurs, ce qui est une très bonne chose en soi. Pour ces industriels, l'établissement de leurs différents aliments, passe par la connaissance et la régularité du taux de protéines des blés fourragers. « Que les taux soient bons ou moins bons, en avoir la connaissance avant réception nous permet de mieux adapter notre formulation et, de ce fait, de mieux valoriser la protéine présente dans le blé au lieu de se caler sur le niveau le plus bas. Le Plan protéines nous permet de rassembler les lots de blé présentant des bons taux en protéines et de mieux les valoriser ».

Un programme d'aide à l'équipement des organismes collecteurs

Un an après le lancement de l'accord interprofessionnel pour la partie organisme collecteur-aval, et au moment où les contrats agriculteurs-organismes collecteurs entrent dans le processus, les acteurs des Filières se félicitent de la mise en place du Plan protéines blé tendre. Il est toutefois un peu trop tôt pour mesurer son impact, d'autant que la récolte 2014 a été atypique, avec des problèmes de germination qui déplacent les critères d'exigences. L'information et la mobilisation du secteur sont toutefois des indicateurs positifs pour la réussite du Plan protéines. Afin d'inciter les organismes collecteurs à s'équiper de matériels de mesure rapide du taux de protéines FranceAgriMer a mis en place un programme d'aide. Engagé début 2014 il se poursuit jusqu'à fin décembre 2016 (les dossiers devant être déposés jusqu'au 30 septembre 2016).

-Montant de l'aide : 25 % de l'investissement, plafonné à 10 000 euros par collecteur.

-282 matériels financés en 2014 (investissement global de 5,37 millions d'euros, dont 1,14 financés par FranceAgriMer).

-101 matériels aidés au 18 juin 2015 (investissement global de 2 millions d'euros, dont 400 000 € financés par FranceAgriMer).

Le collecteur qui bénéficie de ce programme signe une convention qui l'engage sur plusieurs points, notamment :

- Communiquer le taux de protéines au producteur.
- Promouvoir les moyens d'améliorer le taux de protéines auprès des agriculteurs.
- Fournir à FranceAgriMer les données sur les teneurs moyennes en protéines sur cinq années et contribuer à l'enquête qualité des blés réalisée annuellement par FranceAgriMer.

Des actions pour sensibiliser, des outils pour piloter

ARVALIS - Institut du Végétal mène des actions pour sensibiliser les conseillers et les agriculteurs à améliorer les niveaux de protéines des blés.

- 140 000 plaques techniques « Teneur en protéines des blés : relever le double dé agronomique et économique » diffusées en partenariat avec de nombreux organismes de collecte et de développement.

- Un colloque « Blé tendre protéines », le 13 mai 2014 à Paris, rassemblant 250 participants

- 20 journées de présentation d'expérimentations pour les techniciens en novembre 2014, et 38 journées pour les agriculteurs en décembre 2014.

- 270 retombées dans la presse agricole nationale et régionale sur l'itinéraire technique protéine.

- Campagne les « Vrais-Faux » de la fertilisation azotée, guides techniques, ches, posters... Des plaques ont été réalisées avec la distribution, à l'instar de celle avec Dijon Céréales, diffusées à 1500 exemplaires.

- 43 journées dans le Grand Ouest sous forme de réunions interactives, ont touché 730 technico-commerciaux.

- Atelier avec vidéo expliquant les leviers et les clés de réussite aux Culturelles, les 24 et 25 juin.

L'AMORCE D'UNE DYNAMIQUE DE TERRAIN

Les techniciens sur le terrain multiplient les conseils de pilotage de la fertilisation azotée. Michaël Mimeau responsable agronomique Dijon Céréales explique la démarche développée en Côte d'Or : « Nous avons initié avec des professionnels régionaux le plan « Blé objectif protéines » en 2014, pour identifier les leviers les plus pertinents. Il s'est traduit cette année par l'envoi de messages aux agriculteurs à des moments-clés de leurs pratiques de fertilisation ». Cap est mis sur le fractionnement des apports : « Nous voulons généraliser le troisième apport, voire tendre vers un quatrième. Le positionnement du dernier apport, souvent trop précoce, doit être positionné au stade dernière « feuille pointante à étalée ». Il est important de réduire les quantités d'azote au premier apport, dans les sols qui le perdent, afin d'en garder pour la fin. »

Nous voulons généraliser le troisième apport, voire tendre vers un quatrième.

Parfois, il s'agit de rattraper des situations catastrophiques en matière de protéines. Pour Patrick Deuil, responsable commercial et marché de la

fertilisation au sein des Etablissements Hautbois en Mayenne, l'ambition n'est pas d'arriver à 11,5% mais « d'atteindre la barre des 11 points de protéines. » Pour y arriver il explique : « Nous avons bâti une méthodologie de conduite azotée des blés en 2014, centrée sur la diminution du premier apport et le fractionnement. Un conseil majeur dans notre région où les éleveurs utilisent de la matière organique dont l'efficacité reste aléatoire. Notre préconisation est de conserver 40 à 50 unités d'azote minérale pour le troisième apport afin d'assurer la production de protéines. » La démarche s'appuie sur des outils modernes de pilotage de la fertilisation azotée : « Cette année, nous avons testé les drones. Des essais de pratiques de fertilisation ont été installés avec ARVALIS. »

Cette volonté d'utiliser des méthodes fines d'estimation des besoins en azote est partagée par Didier Rebillard, responsable de région sud Ile-et-Vilaine au niveau de la société Triskalia : « Nous visons des fractionnements systématiques en trois à quatre apports pour augmenter les taux de protéines. Cela passe par la formation des équipes terrain pour réaliser de meilleures préconisations en matière de fertilisation et par l'utilisation d'outils de pilotage. Trois sont à notre gamme : N-Tester, N-Sensor et la technologie des drones. » Pour cette entreprise, l'enjeu de la protéine est double : valorisation à l'exportation mais aussi en élevage dans le but d'une plus grande autonomie fourragère des exploitations.

UN PARI DIFFICILE A GAGNER

Les nouvelles variétés alliant productivité et taux de protéines pour moins d'engrais azotés mettront au moins 8 ans pour être obtenues. La directive nitrates oblige à moins d'azote dans les champs or selon Arvalis seulement 20% des céréaliers utilisent des outils de pilotage de la fertilisation azotée. C'est dire le chemin à parcourir.

Enfin, le démantèlement des quotas de betteraves prévu pour 2017 risque de mettre à mal la trésorerie des exploitations céréalières. Les céréaliers devraient donc encliner à « serrer les boulons », pas sûr qu'ils arrêtent la course au rendement pour la remplacer par la course à la protéine.

Dans ces conditions, le pari qualité de la filière française sera difficile à gagner.

Sources : documents de la filière Céréales française.

Quelle attitude adopter?

Des blés compétitifs et une logistique qui progresse.

1/Quelle est votre appréciation du bilan de la production céréalière de l'Algérie 2018?

Incontestablement, cette récolte de 60 millions de quintaux de céréales montre les progrès de la filière. Certes, les pluies ont été abondantes mais elles n'ont fait que valoriser les efforts des céréaliers. La production locale de tracteurs n'a jamais aussi été élevée. Cette meilleure disponibilité en moyen de traction permet d'emblaver plus de surfaces. Grâce à la mise en service de nouveaux équipements fournis par la société turque Akyurek, l'OAIC, à travers ses CCLS, a contribué à couvrir les besoins en semences certifiées. Ce matériel moderne a considérablement renforcé les capacités déjà existantes. Outre, la qualité des semences, les CCLS ont été en mesure de fournir avec 50 jours d'avance les céréaliers. Cela a réduit les semis tardifs qui pénalisent fortement les rendements. Un autre facteur, trop souvent oublié, est la présence sur le terrain des firmes d'agro-fouritures. Qu'il s'agisse d'investisseurs privés ou de grands groupes étrangers (Syngenta, Timac Agro filiale du Groupe Roullier), les campagnes sont aujourd'hui quadrillées par des réseaux de technico-commerciaux qui réalisent un véritable travail de vente et de vulgarisation. Cette année par exemple, à travers sa campagne Saba-Plus, Syngenta-Algérie a animé de nombreuses journées techniques en salle et sur le terrain à travers la visite de parcelles d'essais. Ainsi, aujourd'hui de nombreux céréaliers utilisent comme désherbants les mêmes molécules que les gros céréaliers du bassin parisien. En matière d'engrais au traditionnel super-phosphate, est venue s'ajouter une foule de formulations plus efficaces.

Concernant les surfaces irriguées, elles progressent que ce soit celles en irrigation de complément ou dans le sud les surfaces sous pivot.

Nombre d'ingénieurs agronomes et de techniciens – voire d'universitaires investissant dans le secteur agricole – sont présents dans les exploitations. Nombreux sont ceux qui mettent en pratique des techniques modernes : semis direct à Sétif ou traitements fongicides à Constantine. Le non-labour avec semis direct permet de réduire de 40% les coûts de mécanisation et de semer 6 fois plus vite. A Sétif, un groupe de céréaliers, conseillés par des universitaires, vont jusqu'à analyser chaque hiver l'azote du sol afin d'affiner les doses d'engrais azotés à apporter au printemps. Ainsi, aux côtés d'agriculteurs traditionnels, apparaît une nouvelle catégorie de céréaliers

performants.

2/Comment jugez-vous la dépendance de l'Algérie à l'importation des céréales, autrement avons-nous les moyens de devenir indépendant à l'importation à moyen terme?

Actuellement, l'autonomie en céréales est impossible. En effet, l'Algérie ne possède pas de vastes plaines avec du tchernoziom, ces sols noirs de Russie et d'Ukraine disposant de 3 à 10% de matière organique et profond de 1 à 6 mètres. En Algérie, les sols sont peu épais et n'ont, en moyenne, que 1 à 1,5% de matière organique. Ils reposent pour beaucoup sur une couche de calcaire peu favorable au développement des racines. Par ailleurs, la population algérienne augmente rapidement. Le consommateur désire plus de viandes et de produits laitiers. D'où les surfaces en orge consacrées à nourrir les animaux. L'objectif immédiat est donc avant tout de réduire les importations de blé tendre.

Pour cela, il existe de fortes réserves de productivité. Un expert australien a dit de l'Algérie que nous avons 30 ans de retard sur ce qui se fait aujourd'hui en Australie. S'il nous faut poursuivre les efforts en matière d'irrigation de complément, dans le cas des cultures non irriguées, il s'agit surtout de définir les itinéraires techniques les mieux adaptés à nos conditions. Ainsi, une grande majorité d'agriculteurs continuent à labourer le sol. Or, labourer prend du temps, coûte cher, assèche le sol et favorise l'érosion d'où un engorgement des barrages. Concernant les engrais, le fort taux de calcaire et le déficit hydrique nous oblige à localiser les engrais au semis. Quant au désherbage, sous nos conditions, il est vital afin de réserver le peu d'eau du sol aux seuls plants de blé. Or, qu'il soit mécanique ou chimique, le désherbage reste encore non généralisé. Seuls des itinéraires techniques économes en eau et sobres en matériel et intrants nous permettrons d'intéresser les céréaliers à cultiver plus de blé.

Il s'agit donc de mettre à leur disposition le matériel nécessaire et les formes d'organisation les plus appropriées. Nous ne produisons ni les semoirs qui permettraient de s'affranchir du labour et de localiser les engrais ni les herses étrilles et autres houes mécaniques qui permettraient aux petits fellahs de désherber mécaniquement à moindre frais. Pourtant, à

Oued Souf, des artisans soudeurs ont su concevoir les pivots artisanaux qui ont permis le succès de la pomme de terre dans cette région. Il est à espérer que cette succes story soit réitérée dans le cas des céréales avec la fabrication locale de semoirs low-cost pour semis direct. Un cluster machinisme agricole mériterait d'être mis sur pied.

Quant aux formes d'organisation, si les chambres d'agriculture sont encore à leur début, il doit y avoir à leurs côtés des coopératives céréalières paysannes. Comme dans les grands pays agricoles, indépendantes d'une bureaucratie tatillonne, elles doivent pouvoir recruter elles même directeur, ingénieurs et techniciens avec un seul mot d'ordre : « l'obligation de résultats ». Elles doivent pouvoir également transformer le grain en semoule, voire en pâtes alimentaires et ainsi produire plus de valeur ajoutée. C'est là le moyen de rendre plus attractif la culture des céréales et de pérenniser cette attractivité. Actuellement l'élevage du mouton reste très rémunérateur, et si ce n'étaient les subventions publiques, bon nombre de terres à blé seraient consacrées exclusivement au mouton. C'est dire l'urgence de revisiter nos façons de faire.

En attendant, il s'agit d'orienter les transformateurs vers la création de réseaux d'appui technique aux céréaliers comme le font groupe Benamor ou Smid Tell. Dans le cas de la tomate industrielle, ce sont des conserveries qui ont vulgarisé les techniques modernes permettant de tripler les rendements. Des laiteries privées ont également mis sur pied un tel appui technique.

Enfin, un statut du fermage permettrait de légaliser la location des terres agricoles et sortirait de l'informel bon nombre de céréaliers qui n'ont donc pas accès aux prêts de campagnes et subventions.

3/Que pensez-vous de la décision de l'Algérie de diversifier ses fournisseurs en blé (Polémique concernant une possibilité d'achat de blé russe) ?

Le blé russe bénéficie d'un avantage, il est moins cher de 20 dollars la tonne par rapport aux blés français. Ce différentiel est lié aux coûts de production : faibles salaires à l'Est et taille des exploitations : 150 hectares en moyenne en France contre 1000 à 2000 hectares en Russie. Nous avons donc tout intérêt à consommer, comme les Egyptiens et les Marocains, du blé russe. C'est en 2016 que du fait d'une faible récolte, la France a perdu des parts de marché en Afrique au profit de la Russie.

La Russie et l'Ukraine ont des terres fertiles et une population qui n'augmente pas ou peu. De ce fait, ces pays de la mer Noire sont des exportateurs avec qui il faudra compter. Leur blé est naturellement riche en protéines, ce qui n'est pas le cas des blés français. Jusqu'à présent, les céréaliers français privilégiaient le rendement au détriment des protéines. Sans aucun état d'âme, ils versaient dans le trou du silo de la coopérative des remorques entières de blé fourragers. Il fallait faire du tonnage. De quoi remplir rapidement un train pour l'export via le port de Rouen. Par ailleurs,

les opérations de nettoyage des grains n'étaient pas systématiques. « Papa, j'ai honte du blé français que j'ai vu débarquer en Egypte » m'a confié un jour un céréalier du bassin parisien dont la fille travaillait dans le négoce. Aujourd'hui sous l'impulsion, notamment de Rémi Haquin, président du conseil de FranceAgriMer, la filière française tente de conserver ses parts de marché en jouant la carte de la qualité. Ainsi, les silos sont aujourd'hui équipés d'analyseurs à infra-rouge permettant de déterminer de façon instantanée le taux de protéines de toute remorque de blé arrivant devant un silo. Par ailleurs, la sélection s'oriente vers des variétés permettant de meilleurs taux de protéines et valorisant mieux les apports d'engrais azotés. Mais ce n'est pas chose facile, car les mesures environnementales visant à lutter contre la pollution des nappes phréatiques par les nitrates contraignent les céréaliers à réduire leurs apports d'azote. Les blés français sont également handicapés par les pluies d'été. Alors que les grains ne sont pas encore récoltés, le développement de moisissures sur les épis est à l'origine de la présence de mycotoxines (D.O.N) dangereuses pour la santé. En 2016, le phénomène était tel que lorsqu'on se promenait près d'un champs de blé, on pouvait être dérangé par une odeur de moisi.

De leur côté les blés de la mer Noire sont sujet à des attaques de punaises qui réduisent le poids spécifique et les propriétés de panification. Selon Pierre Duclos, président d'Agri Trade Consulting : « il y a une autorisation maximale de 0,10 % (de grains punaisés) dans le cahier des charges de l'OAIC et les blés russes sont en général entre 0,50 et 0,70 % alors qu'ils étaient par le passé plutôt entre 1 et 1,50 % », explique-t-il. L'OAIC a le choix de réduire son cahier des charges. On peut se demander si une telle décision pourrait être prise face à la sensibilité de l'opinion publique très sensible sur la qualité sanitaire des cargaisons de blés déchargées au niveau du port d'Alger. Cependant, la sensibilité de cette même opinion vis à vis de la part prise par le partenaire français est à prendre en considération. A ce titre les récentes déclarations de Mr Kamel Fernah, directeur central au sein du ministère de l'agriculture peut est révélatrice d'un certain état d'esprit « l'Algérie a le droit de chercher un marché plus compétitif, parce que lier nos besoins dans tout produit à un seul et unique fournisseur finira par nous rendre prisonnier de ce même fournisseur ». De son côté, afin de conquérir de nouveaux marchés, le partenaire russe a tout intérêt à montrer qu'il est capable de nouveaux progrès.

La volonté d'être présent sur le marché de l'export est tel que nul doute que la filière russe saura trouver la parade. D'autant plus que cette filière fait l'objet de lourds investissements dans les infrastructures portuaires. De grands groupes de négoce tels Louis Dreyfus Company ou Cargill investissent dans des terminaux céréaliers à Novorossiisk. Il est à espérer des

progrès dans le transport ferroviaire russe qui a souvent été montré du doigt pour le manque de wagons.

Les récentes visites d'experts algériens dans les ports russes auront permis de vérifier des capacités locales d'exportations. Comme le port de Rouen, les ports russes disposent aujourd'hui de quais capables de recevoir des cargos de fort tonnage de type Panamax.

Si comme l'autorité égyptienne en charge des céréales (GASC), l'OAIC venait à choisir le blé russe, cela ne passerait pas inaperçu. L'Algérie est en effet le plus gros client de la France. Selon France Export Céréales, près de 4,3 millions de tonnes de blé ont été exporté vers l'Algérie en 2017/2018. Un tel choix pourrait faire l'objet de fortes pressions de la part du partenaire français. En effet, avec la nouvelle mouture de la

Politique Agricole Commune, les céréaliers vont voir se réduire le montant des aides. Le Brexit verra également une réduction du budget agricole du fait de la perte des contributions anglaises.

Le choix vers le blé russe obligerait les meuniers algériens à travailler des grains plus durs, d'où une nécessaire adaptation et des coûts de mouture quelque peu plus élevés. Mais ils y gagneront en taux de protéines. Selon les meuniers du Cameroun, Sénégal et Maroc qui l'utilisent depuis 2016, le blé russe permet de produire toute sorte de farine : ménagère, boulangère ou pâtisseries. Et ils en sont satisfaits.

Baisse de la qualité des blés français.

Faut-il continuer à en importer?

BAISSE DE LA QUALITE DES BLES FRANÇAIS. FAUT-IL CONTINUER A EN IMPORTER ?

D. BELAID 15.04.2014

Les agriculteurs français sont les premiers à reconnaître que la qualité du blé produit en France est en baisse. Aussi, en Algérie, doit-on continuer d'acheter du blé français et d'essayer à tout prix de proposer de la baguette parisienne aux consommateurs?

UNE QUALITE OU DES QUALITES ?

Il s'agit tout d'abord de s'entendre sur ce qu'on entend par qualité.

Si on considère le taux de protéines du blé tendre, celui-ci est effectivement en baisse constante depuis 4-5 ans (seulement 11,2% en 2013). En 2003, soit une seule fois en 18 ans la teneur moyenne en protéines a atteint 12,5%. Les causes sont multiples :

- Utilisation de variétés à haut rendement produisant plus d'amidon que de protéines. Sur 20 ans, le progrès génétique a permis une hausse annuelle moyenne des rendements de 0,6 à 0,9 qx/ha. Sauf, que côté protéines, la hausse n'a pas suivi. Avec les baisses de subventions agricoles liées à la PAC, on peut s'attendre à ce que les agriculteurs privilégient encore plus le rendement aux dépens de la qualité en protéines.

- Mesures environnementales entraînant une moindre utilisation de l'azote. Notons à ce propos que les engrais azotés ne sont pas en eux-mêmes la cause du problème, c'est plutôt leur utilisation en absence d'analyse de sol qui est problématique pour ce type d'engrais très soluble.

Suite à cette érosion, l'interprofession française a décidé le 3 décembre 2013 d'imposer dorénavant la mention de la teneur en protéines sur les factures remises au producteur par le collecteur. Des appareils d'analyse sont en cours d'installation dans chaque silo. Des subventions sont accordées par la filière afin

d'installer des appareils de mesure rapide au niveau des points de collecte*.

Quant à l'indice de temps de chute de Hagberg des blés tendres, il est mauvais les seules années pluvieuses comme en 1997, 2007 et 2012. La corrélation entre les pluies lors de la moisson et cet indice est telle qu'un agriculteur est à l'origine de ce dicton « Tournoi de tennis à Roland Garros sous la pluie, temps de chute de Hagberg mauvais ». L'humidité après maturation du grain provoque sa germination sur épi. Même invisible à l'œil nu, celle-ci dégrade les qualités boulangères de la farine issue de tels grains. La pâte provenant de ces farines lève mal. Plus grave, même en mélangeant des grains de bonne qualité avec les grains germés, cet indice n'est pas amélioré. Cet indice est devenu la bête noire des chefs de silos. A tel point que l'opérateur portuaire Sénalia basé à Rouen a décidé unilatéralement le 6 août 2013 et malgré les contrats précédemment établis d'interdire l'arrivée dans le blé présentant un temps de chute de Hagberg inférieur à 220 secondes.

Quant aux toxines déoxynivalénol (D.O.N) liées à la fusariose du grain, une analyse est dorénavant obligatoire pour chaque remorque arrivant au silo. La fusariose des épis se développe lorsque le remplissage des grains se fait par temps humide. Cela a été notamment le cas en 2007. Près de 10 % des surfaces en blé avaient été alors touchées par une concentration en DON supérieure à la limite. Les agriculteurs français sont aujourd'hui sensibilisés et l'on constate une augmentation des traitements anti-fusariose. Il est ainsi proposé aux agriculteurs des programmes fongicides permettant de garantir un taux de DON inférieur à la norme de 1750 ppb chez le blé dur.

En cas de présence de toxines D.O.N, le blé est alors déclassé en blé fourrager. Il n'est pas utilisable en alimentation humaine mais est autorisé, en France, en alimentation animale. Des aviculteurs algériens ont récemment demandé l'importation de blés fourragers. Cela n'est pas sans risques sanitaires en cas de détournement de ces blés de leur destination animale vers l'alimentation humaine.

Un agriculteur français m'a récemment raconté cette anecdote. Il y a quelques années, la fille d'un de ses collègues agriculteur est allée en Egypte. Elle a eu à constater l'état du blé français arrivant dans les ports égyptiens : avarié, moisi. A son retour en France, elle a raconté à son père ce qu'elle avait vu et lui a dit: « j'ai eu honte du blé qu'on envoyait en Egypte ».

Il est évident que le choix de l'origine des blés à importer revient aux seuls importateurs algériens. Dans ce choix, le prix est un facteur déterminant. La qualité également.

Malgré un relatif faible taux de protéines, les blés français possèdent certains avantages.

Le premier de ces avantages concerne la fiabilité des contrôles. Les wagons de blés envoyés par train par exemple à Rouen font l'objet de prélèvements pour analyse lors de leur chargement et sont plombés par des scellés.

A l'arrivée des remorques devant les silos les organismes de collecte (coopératives et négoce) procèdent à des contrôles systématiques : taux de protéines, D.O.N, indice de chute de Hagberg.

Habituellement les contrats entre chargeurs à Rouen et organismes de stockage signés avant moisson sont basés sur une norme : le 76/15/4/2/2, n'impliquant donc pas l'indice de Hagberg. En transformant ce standard en 76/15/4/2/2/220 Sénalia a provoqué une onde de choc. A sa décharge, ce chargeur a affirmé que certains lots français arrivaient à peine à 80 alors que les acheteurs étrangers réclament du 220. Or, même en coupant des lots de blés, il est impossible de faire remonter cet indice.

Quant au taux de cadmium, il est contrôlé. La force des blés français réside dans la fiabilité des analyses et dans la traçabilité des lots. Les blés canadiens sont également très contrôlés. Qu'en est-il des blés ukrainiens (ceux-ci sont actuellement peu prisés des importateurs algériens du fait des piqûres de punaises)?

Les blés français et canadiens se distinguent par la fiabilité des contrôles dont ils font l'objet. Quant au faible taux de protéines des blés français plusieurs points militent en faveur de son amélioration.

- Existence de contrôles à la réception des chargements,
- Nouveau programme d'équipement en matériel d'analyse des protéines au niveau des points de collecte,
- Existence d'un barème de bonification valorisant le taux de protéines. Un agriculteur français m'expliquait récemment que financièrement il était très rentable de

faire 90 qx/ha avec 12% de taux de protéines. Rappelons que certains agriculteurs français visent plus que les 90 qx/ha.

- Développement d'outils de pilotage de la fertilisation azotée permettant de concilier dose d'azote optimale et préoccupations environnementales.

METTRE DES CONDITIONS A L'IMPORTATION DES BLES FRANCAIS

Les blés français présentent actuellement deux faiblesses qualitatives : leur taux de protéines et leur indice de chute de Hagberg en années pluvieuse. Dorénavant la filière céréales française a décidé d'améliorer les paramètres qualitatifs et sanitaires des blés. Est-ce le cas pour des blés provenant de pays moins exigeants du point de vue des contrôles sanitaires ? C'est aux importateurs algériens de trancher.

Concernant le taux de protéine, la force boulangère (W), le taux d'humidité, l'indice de chute de Hagberg ou du poids spécifique, les blés ukrainiens arrivés en 2012 dans les ports marocains surclassaient à chaque fois les blés français. Et cela pour un prix de 10 à 15 dollars en moins par tonne que les blés français

En cas de décisions favorables aux blés français, les importateurs algériens se doivent d'exiger en retour un transfert de savoir faire. Ce transfert peut porter sur différents points techniques. Mais il peut également porter sur des aspects organisationnels : modalités de constitution des lots de blés au niveau des organismes de collecte ou modalités d'organisation du suivi technique des agriculteurs. A notre avis, les délégations d'agriculteurs et de techniciens de terrain devraient être plus fréquentes dans les coopératives françaises. Idem concernant nos étudiants agronomes.

La proximité culturelle et géographique milite pour un tel transfert. Cela ne doit pas nous empêcher d'être vigilant. Par exemple, l'aide de meunier français peut viser à maintenir l'usage de la baguette de pain et ainsi maintenir l'utilisation de farines françaises. Or, la baguette française n'est pas la seule forme pour cuisiner du pain. Il y a par exemple la galette. Il s'agirait d'étudier si l'industrialisation des procédés de fabrication de galettes ne permettrait pas de réduire les importations de blé de première catégorie. Idem concernant les blés complets. Pourquoi ne proposer au consommateur algérien que du pain blanc alors qu'existe des pains complets ?

(*) La mesure du taux de protéines peut être réalisée sur des grains entiers ou broyés au moyen de la spectrométrie dans le proche infrarouge. Ce type d'analyse dure moins d'une minute et peut donc être réalisé à l'entrée des points de collecte pour analyser les arrivages.

Appareil portable

Il mesure le taux de protéines et de lipides du grain.

Un petit échantillon suffit.

Il mesure le taux de protéines et de lipides du grain

Publié le 20 novembre 2017. Pascal Bordeaux.

Analyser le grain au champ et même avant la décision de moissonner, c'est l'objet de l'appareil portable GrainSense.

Un petit échantillon suffit.

GrainSense a présenté à l'Agritechnica un appareil portable qui analyse le grain: humidité, teneur en protéines, lipides et amidon. Il fonctionne avec une connexion vers un serveur, pour la mise à jour de la base de connaissances nécessaire et des services d'aide à la décision. En effet, les mesures optiques (NIR) effectuées doivent être interprétées à partir d'étalonnages effectués sur les différentes espèces analysées et dans différentes situations géographiques.

Pourquoi pas en cuma

Le GrainSense est vendu 3.900€ et l'abonnement annuel pour 4 cultures s'élève à 250€. Pour une utilisation collective (cuma ou autre), où la confidentialité serait souhaitée, il est possible de souscrire plusieurs abonnements attachés à un seul appareil. Premières espèces disponibles: blé, orge, avoine et seigle et prochain sur la liste: colza. Le GrainSense est originaire de Finlande et la société cherche des distributeurs en Europe.

Sur cette exemple: valeur protéique et humidité pour des échantillons de blé, orge, seigle et avoine.

Vidéo: <https://youtu.be/eBBwtJnCU9Q>